

Numérisation des Bulletins de l'Office du travail de 1894 à 1912¹

[Accès à la collection numérique des Bulletins de l'Office du travail](#)

INTRODUCTION

En réponse à un appel à initiatives lancé par la Bibliothèque nationale de France (BNF) et la bibliothèque Cujas en 2010 sur un programme de numérisation en sciences juridiques, le bureau de la politique documentaire des ministères sociaux a procédé à la numérisation des bulletins de l'Office du travail de 1894 à 1912 (19 volumes).

Cette opération s'inscrit dans une politique générale, soucieuse d'assurer la conservation du patrimoine juridique de l'administration, constitué essentiellement de textes officiels, et de faciliter l'accès du public à ces ressources numérisées.

Le fonds présenté dans cette note a été choisi, en concertation avec les comités d'histoire des ministères sociaux et des chercheurs, pour son intérêt historique et scientifique. Rassemblant des actes officiels, des statistiques, des études et des rapports sur notamment le mouvement social et les syndicats, il représente, en effet, une source imprimée majeure pour l'histoire des politiques sociales.

Au-delà de son intérêt patrimonial et scientifique, la collection des Bulletins de l'Office du travail exprime la construction, par la puissance publique, d'une fonction d'observation statistique appliquée à la société française et au monde du travail. Elle est donc un témoignage irremplaçable sur la façon dont l'Etat a mis le social en chiffres pour appréhender la question sociale et structurer le débat public autour de celle-ci.

La présente note se propose de décrire la collection numérisée des Bulletins de l'Office du travail pour donner aux chercheurs quelques repères utiles à l'exploitation de ce corpus.

1. LA CRÉATION DES BULLETINS DE L'OFFICE DU TRAVAIL

1.1 Création de l'Office du travail² : les textes fondateurs

La loi du 20 juillet 1891, publiée au Journal officiel du 21 juillet, crée au ministère du Commerce, de l'Industrie et des Colonies un Office du travail. Celui-ci a vocation à rassembler, coordonner et vulgariser tous les renseignements concernant la statistique du travail. Sa création intervient quelques mois après l'instauration par décret du 22 janvier 1891 du Conseil supérieur du travail³, « lieu de rencontre et de dialogue entre les différents acteurs et observateurs de la vie économique »⁴.

Le décret du 19 août 1891, publié au Journal officiel du 21 août, précise que cet office a pour mission principale « de recueillir, coordonner et publier toutes informations relatives au travail, notamment en ce qui concerne l'état et le développement de la production, l'organisation et la rémunération du travail, ses rapports avec le capital, la condition des ouvriers, la situation comparée du travail en France et à l'étranger. » (cf. article 1^{er}). Il indique que cet organisme « constitue, au ministère du Commerce, de l'Industrie, un service distinct sous l'autorité immédiate du ministre. Il se divise en service central et service extérieur » (cf. article 2). Ce texte dresse le cadre (et les traitements du

¹ La collection numérisée des bulletins de l'Office du travail est accessible sur le site du ministère chargé des affaires sociales et de la santé à l'adresse url suivante : <http://www.sante.gouv.fr/bulletins-de-l-office-du-travail-de-1894-a-1912.html>

² Isabelle Lespinet-Moret, *L'Office du travail 1891-1914. La République et la réforme sociale*, Rennes, PUR, coll. « Pour une histoire du travail », 2007 ; Jean Luciani (dir.), *Histoire de l'Office du travail (1890-1914)*, Paris, Syros-Alternatives, 1992 ; André-Clément Decouflé, « Histoire de l'Office du travail. Une « administration de mission » avant la lettre », *Travail et Emploi*, n°22, p. 45-54 (http://travail-emploi.gouv.fr/publications/Revue_Travail-et-Emploi/pdf/22_2255.pdf)

³ Prémices du ministère du Travail (extraits des cahiers du Chatefp n°1, octobre 1998) http://travail-emploi.gouv.fr/IMG/pdf/Les_premices_du_ministere.pdf

⁴ Isabelle Lespinet-Moret, *op. cit.*, p. 27.

personnel) de l'Office du travail. Celui-ci est composé d'un directeur, nommé par décret, d'un service central comprenant 2 chefs de section, 2 sous-chefs de section, 1 actuaire, 2 rédacteurs ou traducteurs, 1 archiviste, 3 expéditionnaires et 3 garçons de bureaux ; le service extérieur est composé de 2 délégués permanents (cf. article 3). Le ministre peut nommer des délégués temporaires pour réaliser des missions (cf. article 6).

Le premier directeur de l'office est Julien Lax (1891-1897), lui succéderont notamment Charles Moron (1897-1899) et Arthur Fontaine (1899-1920)⁵.

La production de cet organisme, qui recouvre les Enquêtes, les Statistiques et le *Bulletin*, s'inscrit résolument dans le champ des sciences sociales naissantes et son apport à la sociologie empirique est fondamental. « L'Office met au point des méthodologies originales, adaptées à son terrain d'observation, et participe à l'élaboration de nouveaux objets de connaissance sur le travail comme les questions d'hygiène et de sécurité. C'est la première institution d'Etat à mettre en pratique une sociologie du travail que ses enquêteurs s'empressent de théoriser »⁶.

1.2 Publication et diffusion du Bulletin

L'article 9 du décret de 19 août 1891 précise que « les renseignements recueillis et élaborés par l'Office du travail servent d'éléments à une publication périodique appelée : *Bulletin de l'Office du travail* ». Ce n'est qu'en 1894 que le premier numéro est publié, il mentionnera la liste des principales lois relatives à l'organisation du travail et à la condition des travailleurs votées pendant la 5^e législature (1889-1893)⁷. Dans l'avis au lecteur, le directeur de l'Office du travail justifie motive cette publication par un objectif de vulgarisation : « *La publication d'un bulletin mensuel, à bon marché, où seront groupés et mis à la portée du grand public les parties essentielles des recueils officiels de législation ou statistiques, ainsi que d'autres renseignements intéressant les travailleurs [...] l'extrême bon marché du Bulletin de l'Office du travail, dont le prix d'abonnement annuel est fixé à 2 fr.50, le met à la portée des bourses les plus modestes.* »⁸.

Les Bulletins sont diffusés par deux éditeurs parisiens, Berger – Levrault et C^{ie} et Armand Colin et C^{ie}.

1.3 La démarche documentaire

La démarche de publication reflète à la fois les missions administratives (recueil de textes officiels et d'éléments de comparaison internationale) et les investigations scientifiques (statistiques et sociologiques) de l'Office.

Structuration en rubriques pérennes

Dès l'origine le Bulletin mensuel s'articule autour de grandes rubriques dont les intitulés ne varient quasiment pas tout au long de la collection :

- Actes et documents officiels : cette rubrique contient des projets, et propositions de lois sociales ; des décrets, arrêtés, circulaires ; des comptes rendus des sessions du Conseil supérieur du travail ;
- Jurisprudence : cette rubrique propose une sélection de décisions judiciaires relatives aux principales lois sociales ;
- Mouvement social (revue du travail) en France et à l'étranger : cette rubrique traite des grèves ; du placement et du chômage ; de la réglementation et la rémunération du travail ; de l'hygiène et de la sécurité et de la prévoyance ; des statistique générales, démographique, industrielle et commerciale.
- Bibliographie (renseignement divers) : cette rubrique signale des publications des offices du travail en France et à l'étranger.

Cette structuration permet de compiler et d'actualiser les données sur des sujets récurrents comme les grèves, le travail des femmes et des enfants, le placement ou les habitations à bon marché (HBM).

⁵ André-Clément Decouflé, *art. cit.* ; Michel Cointepas, *Arthur Fontaine (1860-1931)- Un réformateur, pacifiste et mécène au sommet de la Troisième République*, Rennes, PUR, coll. « Pour une histoire du travail », 2008 ;

⁶ Isabelle Lespinet-Moret, *op. cit.*, p. 301.

⁷ Tome 1 – 1894, p. 2 « dans les premiers numéros, nous serons amenés par exception, pour éclairer la route, à faire face, à côté de l'actualité, à une rapide récapitulation du passé récent »

⁸ *Bulletin de l'Office du travail*, n°1 janvier 1894, p. 1 et s.

Les outils d'exploitation des données

Il existe pour chaque année un index alphabétique des matières et une table des actes et documents officiels (à l'exception de la première année). Ces documents constituent des outils d'aide à la recherche⁹.

Par contre, comme le souligne André-Clément Decouflé « il n'est pas possible d'identifier les rédacteurs du Bulletin, rigoureusement anonymes ; sans doute faut-il les rechercher dans le personnel occupant un rang hiérarchique intermédiaire »¹⁰.

2. LES THEMES TRAITES DANS LES BULLETINS

La richesse des Bulletins de l'office du travail tient notamment aux données statistiques et aux éléments de comparaison internationale des sujets traités.

2.1 Les études et analyses

Les Bulletins contiennent chaque mois une *revue du travail* en France et à l'étranger portant sur la situation générale et l'analyse des renseignements transmis par les acteurs du mouvement social et syndical. L'analyse des renseignements fournis notamment par les chambres de commerce, les conseils de prud'hommes, les associations patronales ou les syndicats d'ouvriers permet de connaître de façon très détaillée la situation dans chaque département et par secteur d'activité professionnelle.

L'étroite collaboration avec les acteurs du terrain permet de faire du Bulletin un « *organe d'enquête permanente sur les conditions de travail et la situation industrielle* »¹¹.

2.2 Les statistiques et les comparaisons internationales

Les premiers numéros de 1894 du *Bulletin de l'Office* permettent de saisir l'enjeu important que constitue pour l'Office les observations statistiques et les difficultés rencontrées par les enquêteurs pour collecter des données, notamment sur le chômage¹².

Dans l'index alphabétique des matières de l'année 1894, le terme « statistique » apparaît sous 11 rubriques qui témoignent de la diversité des thèmes abordés et des éclairages internationaux. Les statistiques portent notamment sur les accidents du travail (*Statistique des accidents d'appareils à vapeur*), le travail des femmes et des enfants (*Statistique du personnel protégé*), la production et l'outillage (*Statistique de la production sucrière*) et les syndicats professionnels (*en Grande-Bretagne avec les statistiques des trade-unions*).

La publication régulière des Bulletins de l'Office de travail permet de suivre l'évolution d'un sujet sur plusieurs années. Concernant les grèves, Bulletins produisent des statistiques mensuelles de l'année en cours et publient un récapitulatif annuel de l'année passée. Ils renseignent également sur les grèves à l'étranger en produisant des états statistiques des grèves dans différents pays : Allemagne, Autriche, Belgique, Canada, Espagne, Etats-Unis, Grande-Bretagne, Italie, Pays-Bas, Suisse, etc.

Des études sont également proposées : enquête sur la grève des employés de chemins de fer de Chicago (tome 1895, p.58) ; grève des constructeurs mécaniciens en Grande-Bretagne (tome 1897, p.533, 664, 722, 795) ; la grève générale des mineurs de Westphalie en Allemagne (tome 1905, p. 233) ; le mouvement gréviste à Buenos Aires en 1906 (tome 1908, p. 72), etc.

⁹ Pour faciliter la recherche dans les Bulletins, le bureau de la politique documentaire du ministère a reconstitué, à partir du travail réalisé par le comité d'histoire des administrations chargées du travail, de l'emploi et de la formation professionnelles (CHATEFP), un recueil pluriannuel des tables couvrant l'ensemble de la collection numérisée (1894 – 1912) permettant ainsi d'appréhender un sujet sur toute la durée de la collection.

¹⁰ André-Clément Decouflé, *art. cit.*

¹¹ Tome 1 de 1894, p.1

¹² Tome 1 de 1894 n° 1 janvier 1894, page 3 : « Il serait du plus haut intérêt de présenter mensuellement une statistique du nombre d'ouvriers en chômage dans divers groupes professionnels. » ; n° 2 février 1894, page 49 : « L'extrême utilité d'une statistique du chômage dans les diverses professions se conçoit aisément. » ; n° 3 mars 1894, page 97 : « Nous remercions les syndicats de plus en plus nombreux qui nous aident à préparer la statistique si intéressante du chômage. »

2.3 Textes officiels et législation étrangère

Les Bulletins de l'Office du travail publient des textes officiels, y compris une sélection de circulaires et de lettres ministérielles, et font apparaître un état au 31 décembre de l'année des projets et propositions de lois relatifs aux questions ouvrières et sociales soumis à l'examen du Parlement.

Les circulaires ou instructions données aux services constituent des jalons significatifs de l'action administrative. Sur la période 1894-1912, plus de 350 circulaires et lettres ministérielles sont référencées dans les tables.

A titre d'illustration, pour l'année 1900, 15 circulaires ont été publiées portant notamment sur la durée du travail, le travail des femmes et des enfants, le chômage ou l'organisation des élections au Conseil supérieur du travail.

Date	Sujets	Numéro du bulletin de 1900
22 décembre 1899	Application de la loi du 2 novembre 1892 sur la durée du travail des enfants, des filles mineures et des femmes	n° 1 p. 54
12 janvier 1900	Statistique des syndicats professionnels	n° 1 p. 57
Non datée	Réglementation du travail dans les usines et manufactures	n° 2 p.190
19 janvier 1900	Service de l'inspection	n° 2 p. 194
2 février 1900	Surveillance à exercer pour assurer l'exécution de la réglementation de la durée du travail des agents de chemin de fer	n° 2 p. 194
17 février 1900	Elections au Conseil supérieur du travail	n° 2 p. 193
22 février 1900	Elections au Conseil supérieur du travail	n° 2 p. 192
8 mars 1900	Participation des sociétés d'ouvriers français aux entreprises des travaux hydrauliques	n° 3 p. 289
15 mars 1900	durée du travail des agents de chemin de fer	n° 4 p. 391
Non datée	Salaires courants à annexer au cahier des charges, en vertu du décret du 10 août 1899 pour les travaux effectués à Paris, par les administrations sous ses ordres	n° 4 p. 391
12 avril 1900	Election des représentants au Conseil supérieur du travail	n° 4 p. 390
18 avril 1900	Visites à l'Exposition universelle par des délégations ouvrières.	n° 5 p. 502
17 mai 1900	Modifications à la loi du 2 novembre 1892, sur le travail des enfants, des filles mineures et des femmes dans les établissements industriels.	n° 6 p. 613
26 novembre 1900	Travaux de secours en cas de chômage.	n° 12 p. 1217

Les Bulletins contiennent également de nombreuses études sur l'application d'un dispositif juridique à l'étranger. Par exemple la consultation des index concernant le repos du dimanche offre l'occasion de dresser un panorama des mesures législatives en Europe (*Allemagne, Belgique, Espagne, Grande-Bretagne, Suisse...*) et à l'internationale (*Etats-Unis...*).

Repos du dimanche	A l'étranger
Tome 1894, p. 357	ETATS-UNIS : La loi du dimanche à CHICAGO
Tome 1895, p. 180	ALLEMAGNE : exceptions de repos du dimanche pour certaines industries et la mise en vigueur complète et définitive des prescriptions de la loi du 1 ^{er} juin 1891 (Gewerbe-Ordnungsnovelle) sur le repos du dimanche.
Tome 1896, p. 494	AUTRICHE-HONGRIE : Le repos du dimanche à Trieste
Tome 1902, p. 337	SUISSE : Loi du 28 novembre 1901 sur le repos du dimanche dans le canton de Vaud
Tome 1904, p. 455	ESPAGNE Loi du 1 ^{er} mars 1904 sur le repos du dimanche Règlement du 19 août 1904 pour l'application de la loi du 1 ^{er} mars 1904 sur le repos du dimanche.
Tome 1905, p. 809	BELGIQUE: Loi du 17 juillet 1905 sur le repos du dimanche dans les entreprises industrielles et commerciales
Tome 1905, p. 244	DANEMARK. : Loi du 22 avril 1904 sur le repos du dimanche et des jours fériés de l'Eglise nationale
Tome 1905, p. 61	SUISSE : La législation fédérale et cantonale sur le repos hebdomadaire
Tome 1905, p. 46	ESPAGNE : Dérogations à la loi sur le repos du dimanche 46 Décret royal du 9 avril 1905 sur le repos dominical
Tome 1905, p. 246	GRANDE-BRETAGNE : La législation relative au repos du dimanche
Tome 1907, p. 477	GRANDE-BRETAGNE : Le repos du dimanche dans le commerce

Stéphane Marguerin
Responsable du Centre de ressources documentaires multimédias (CRDM)/DAFIIS, bureau de la
politique documentaire
Avril 2013